

# L'ESS, alternative au capitalisme ou affirmation de l'associatisme ?

Jean-François Draperi

DANS **RECMA 2022/2 N° 364**, PAGES 110 À 122

ÉDITIONS **ÉDITIONS LE BORD DE L'EAU**

ISSN 1626-1682

DOI 10.3917/recma.364.0110

Date de mise en ligne : 28/04/2022

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-recma-2022-2-page-110?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Éditions Le Bord de l'eau.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# L'ESS, ALTERNATIVE AU CAPITALISME OU AFFIRMATION DE L'ASSOCIATISME ?

par Jean-François Draperi\*

*La crise sociale et climatique nous incite à revoir nos approches de l'économie sociale et solidaire (ESS). Celle-ci est généralement pensée comme une économie portant un projet d'alternative tout en assumant d'être également une forme de réparation de l'économie dominante. Cet article montre que l'ESS est plus fondamentalement la forme actuelle de solidarités à l'œuvre depuis des siècles, qui ont longtemps assuré le salut des hommes. L'anthropocène nous conduit à penser une nouvelle économie du salut. L'étude du fait associatif dans l'Occident médiéval s'avère inspirant pour élargir nos conceptions de l'ESS.*

## **The SSE, alternative to capitalism or affirmation of associationism?**

The social and climatic crisis prompts us to review our approaches to the social and solidarity economy (SSE). It is generally thought of as an economy that pursues an alternative project while also assuming to be a form of repair of the dominant economy. This article shows that the SSE is more fundamentally the current form of solidarities that have been at work for centuries and that have long ensured the salvation of human beings. The Anthropocene leads us to think of a new economy of salvation. The study of associationism in the medieval West proves to be inspiring to broaden our conceptions of the SSE.

## **La ESS: ¿ alternativa al capitalismo o afirmación del “asociatismo”?**

La crisis social y climática nos alienta a revisar nuestros enfoques de la economía social y solidaria. Esta se piensa generalmente como una economía llevando un proyecto de alternativa, aceptando ser también una forma de reparación de la economía dominante. En el presente artículo, se muestre que la ESS es más fundamentalmente la forma actual de solidaridades implementadas desde hace siglos, y que durante mucho tiempo han asegurado la salvación de los hombres. El Antropoceno nos invita a pensar una nueva economía de la salvación. El estudio del hecho asociativo en el Occidente medieval puede inspirarnos para ampliar nuestras concepciones de la ESS.

---

\*Jean-François Draperi est directeur du Centre d'économie sociale (Cestes) du Cnam, co-président du centre de recherche-action coopérative Acte 1

**S**i la préoccupation environnementale est pluri-centenaire (Fressoz, 2012) et si la menace de la catastrophe écologique est connue depuis plus d'un demi-siècle (Meadows, 1972), la généralisation de la conscience de cette menace ne se réalise que dans le temps présent. Ce fait historique invite à revisiter nos approches de l'ESS. Les spécialistes de l'ESS actent sa naissance à la fin du XVIII<sup>e</sup> ou au début du XIX<sup>e</sup> siècle, et la considèrent comme un projet d'alternative au capitalisme, non sans considérer qu'elle exerce également une fonction de réparation (Gueslin, 1987). Cette lecture, que je partage, me paraît cependant incomplète : nous n'avons pas porté une attention suffisante aux faits techniques et industriels (Eyguesier, 2016) et, conséquemment, avons mésestimé les effets de l'industrialisation, aussi bien en termes de mode de vie qu'en termes de destruction de la planète.

## **L'ESS, un mouvement encore à venir**

Comme nous le savons, l'essor de l'industrie entraîne au XIX<sup>e</sup> siècle un développement inouï des forces productives (Marx, 1983) et une nouvelle division du travail (Durkheim, 2007), mais aussi des pollutions de grande ampleur, un surpeuplement et un enlaidissement des faubourgs, la quasi-disparition des communs, la défiguration des campagnes où des mines sont ouvertes, la paupérisation et la prolétarianisation de millions de paysans et de migrants (Brown, 2001 ; Fressoz, 2012 ; Eyguesier, 2016). La révolution des nouvelles technologies agit aujourd'hui comme avait agi en son temps l'industrialisation : les ordinateurs de bureau à la fin des années 1970 et la numérisation des données à partir des années 90 changent la nature du travail à travers le *digital labor* et, en grande partie, son organisation (Carelli, Cingolani, Kesselman, 2022). Les modes de relations interpersonnelles qui se nouent au travail sont bouleversés (Méda, 2010). Cette révolution est, comme la précédente, grande consommatrice d'énergie et de matières premières. C'est enfin la vie quotidienne de la majorité de la population de la planète qui est chamboulée en raison de l'extension des applications des nouvelles techniques et de l'explosion des inégalités économiques. Sans ignorer ces faits, les spécialistes de la coopération et de l'ESS ont eu tendance à porter leur attention sur la critique du libéralisme et du marché (Hillenkamp et Laville, 2013 ; Dacheux et Goujon, 2020) et sur les caractères originaux de la gouvernance coopérative et associative, des échanges équitables, du sens du travail dans les Scop, etc. (Prades, 2013 ; Demoustier 2019 ; Itçaina, X. et Richez-Battesti N., 2022 ; Kerfourn et Tillay, 2022).

Force est cependant de constater que l'ESS n'est pas parvenue à construire une alternative globale. Née en réaction à l'industrie, elle n'a jamais su bâtir une industrie. Elle répond par contre efficacement à des besoins fondamentaux de natures extrêmement diverses, allant de l'alimentation au sens du travail en passant

par la santé, le commerce et l'habitat. Cette diversité a suscité une multiplication des formes entrepreneuriales de l'ESS dans le cadre de statuts spécifiques. La multiplicité des courants l'emporte cependant sur l'unité du mouvement : les acteurs de l'ESS appartiennent d'abord à une association, une mutuelle, une coopérative, voire un secteur d'activité – l'agriculture, l'insertion –, ou, lorsqu'ils se reconnaissent dans un mouvement, c'est dans l'un ou l'autre des nombreux mouvements coopératifs ou dans telle ou telle fédération associative s'inscrivant dans un domaine d'activité précise – le social, la culture, l'éducation populaire, etc.

Aujourd'hui, le caractère global des déséquilibres écologiques nous oblige à penser autrement l'ESS. L'ESS est non seulement un ensemble de réponses diversifiées aux besoins spécifiques de populations déterminées, mais aussi une possibilité de vivre autrement pour l'ensemble de la société, une réponse possible à la question posée par Bruno Latour, *Où atterrir?* (Latour, 2017). Le renouveau des communs ainsi qu'une nouvelle conjonction entre ce renouveau et l'ESS constituent un possible fondement de cette ambition (Alix, Bancel, Coriat et Sultan, 2018 ; Defalvard, 2022). Devant une telle conjonction, le médiéviste ne peut que faire l'hypothèse d'une filiation ou d'une analogie entre la situation contemporaine et la société de l'Occident médiéval des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Il ne fait aucun doute qu'une telle démarche attire la critique. Cependant « l'idée d'utiliser un point de comparaison dans le passé pour juger le présent au lieu de la mesurer à l'aulne de son éloignement à ce passé » a été suivie par bien d'autres – l'économiste Jean de Sismondi par exemple – (Eyguesier, 2016, p. 67), et cette démarche s'est avérée souvent pertinente et heuristique.

## Pourquoi le Moyen Âge ?

Trois raisons au moins invitent à analyser le fait associatif dans l'Occident médiéval.

- **La première** est factuelle, les secteurs dans lesquels l'ESS est aujourd'hui présente sont sensiblement les mêmes que ceux dans lesquels œuvraient les associations médiévales : la santé, l'aide sociale, les associations de proximité, l'éducation, la culture, l'agriculture, le commerce, l'organisation de fêtes, etc.

- **La deuxième** est historique : la renaissance actuelle des communs fait écho à la période médiévale où ils connurent leur plus grand développement.

- **La troisième** est plus conjecturale : le problème écologique actuel questionne l'avenir de tous. Or la société médiévale a conçu une économie du salut à laquelle tous adhéraient. Certes, ce salut était individuel et concernait la vie après la mort, alors que le nôtre est collectif et terrestre. Mais dans les deux situations, l'avenir des humains dépend de la façon dont ils vivent collectivement au présent.

Ces trois raisons permettent de poser une hypothèse : l'ESS est moins une économie tournée vers le bien, comme le suggère la présomption d'alternative au capitalisme, qu'une économie qui répond à des nécessités partagées. Cette réponse passe en partie au moins par une plus grande mise en commun et concerne l'ensemble de la société.

## Une économie fondée sur l'engagement associatif<sup>1</sup>

(1) Les paragraphes suivants sont développés dans Draperi, 2021.

Si les corporations comme les autres groupements de personnes furent presque constamment combattues par la royauté entre 1380 et 1789, les associations connurent une période faste durant cinq à six siècles environ, entre 780 et 1350. Elles naissent et se multiplient jusqu'à jouer un rôle majeur dans l'économie, fait surprenant dans une société d'ordres, inégalitaire et fortement hiérarchisée. « *Le mouvement associatif constitue l'un des phénomènes essentiels de la réalité sociale et de la spéculation juridique au Moyen Âge* » (Michaud-Quantin, 1970). Ce mouvement est avant tout urbain : « *La ville médiévale est un espace d'associations* » (Vincent, 1995), mais l'ensemble de la société est concerné : « *La pratique de la démocratie directe faisait bien partie du paysage mental des hommes de l'Occident médiéval* » (H. Millet, in J. Le Goff et J.-C. Schmitt, 1999).

Cet engagement volontaire est central ainsi qu'en témoigne l'importance du serment. Ainsi, souligne Max Weber, la ville médiévale est un lieu de fraternisation communautaire fondée sur le serment (Weber, 1982, p. 64-81). Le serment garantit l'engagement : « *Ne pas tenir son serment, c'était toujours risquer de perdre son honneur et de se mettre au ban de la société* » (L. Buchholzer, 2014, p.12). La première mention du serment dans un texte juridique date de 779, dans le capitulaire de Charlemagne de Herstal relatif aux ghildes. Au VIII<sup>e</sup> siècle, les ghildes n'ont pas nécessairement un but précis : la ghilde est à son origine « *une réalité très primitive, une solidarité à l'état pur, dont les participants, tout à la satisfaction d'être et de se sentir ensemble, ne se préoccupent pas encore d'atteindre un but bien déterminé* » (Michaud-Quantin, 1970, p. 193).

Du serf au plus puissant seigneur et au Roi, la population médiévale s'engage ainsi dans des systèmes de relations qui mettent en avant la solidarité. Dans une société marquée par la croyance religieuse, ici par la foi chrétienne, les hommes et les femmes partagent la pensée que leur avenir, et tout spécialement le sort qui leur est réservé après la mort, est entre leurs mains. Avant les ghildes et les confréries, les monastères connaissent un essor inouï. Ils deviendront des acteurs majeurs au plan politique – tels l'ordre de Cluny, puis l'ordre franciscain – comme au plan économique – tels les Cisterciens. Autour des monastères se créent les premières confréries, suivies par d'autres, dont les confréries de métiers sont les plus connues. Les chartes de liberté se multiplient dans les

campagnes pendant que les associations s'emparent des villes, petites ou grandes, à travers le puissant mouvement communal. Les marchands s'associent en ghildes, les artisans en métiers, qui sont autant de solidarités, barrières élevées contre une concurrence considérée comme néfaste : « *On aurait jadis bien étonné un commerçant si on lui eût dit qu'un jour viendrait où aucune solidarité n'existerait entre les personnes exerçant la même activité* » (Franklin, 2004, p. 205). Avec les ghildes, mais aussi indépendamment d'elles, se multiplient les confréries. Maurice Agulhon écrit à propos de la forme associative la plus répandue du Moyen Âge : « *Les confréries sont des sociétés dont nul n'est membre par sa fonction, par son âge ou par son métier, mais seulement parce qu'il l'a voulu* » (Agulhon, 1967, p. 86).

## La solidarité des métiers

L'entraide au sein d'un métier est une règle fondatrice : tout meunier jure sur l'Évangile d'aider tout voisin qui a besoin de soutien à toute heure du jour ou de la nuit. Les mégissiers ayant plus de trois ouvriers s'engagent à en prêter à un confrère devant terminer une « *besogne hâtive et nécessaire* ». Les cordonniers payent le même salaire à leurs ouvriers. Fréquemment, avant le XIV<sup>e</sup> siècle, chaque maître ne peut avoir qu'un nombre limité d'apprentis, afin de garantir un équilibre dans l'offre. Les statuts de brodeurs de Paris de 1295 interdisent le travail de nuit, les dimanches et les jours fériés (qu'on estime à un jour sur trois ouvrés). L'égalité homme / femme est totale ainsi qu'en témoigne une surprenante écriture inclusive : « *Nul ne nule ne pourra prendre apprentiz ne apprentise, s'il ne tient pas ouvroer, et s'il n'est ouvrier ou ouvrière* ». Le travail ne peut être réalisé que chez l'ouvrier : « *Nul ne nule ne puisse aler ouvrer en la meson de nul autre qui ne soit du mestier* ». En cas d'infraction, le coupable paie « *deus soulz d'amende, c'est assavoir douze deniers seront au Roy, et les autres douze deniers aux gardes du mestier* » (Franklin, op.cite, p. 749).

Le Livre des Métiers d'Étienne Boileau indique qu'il est interdit aux commerçants de détourner un acheteur d'une boutique voisine ou de « *dépriser* » la marchandise d'un collègue. L'organisation associative facilite l'installation, donnant la preuve que celle-ci ne suppose pas un quelconque libéralisme économique. Les règles définissent les normes de qualité : par exemple, les menuisiers précisent comment les portes doivent être fabriquées avec tenons et mortaises, de même que la qualité des bois, les espèces travaillées selon les œuvres, la durée de séchage du bois, l'interdiction de travailler l'aubier, etc. Dans le tissage des draps, les règlements « *déterminent soigneusement les normes auxquelles le drap doit répondre* ». La qualité d'un produit détermine son prix. « *Une tarification minutieuse réglait (ainsi) la qualité et les prix de tout ce dont on pouvait avoir besoin : vêtements, alimentation, bois de construction* » (Pernoud, 1982, p. 280).

Contrairement aux corporations qui voient le jour à la Renaissance et dont on pourra dire qu'elles protégeaient uniquement les artisans – instituant ainsi le corporatisme des métiers –, le droit des associations médiévales est orienté vers les besoins fondamentaux des consommateurs. Ainsi, sur un marché, le consommateur direct – celui qui ne va pas revendre le produit, mais en faire usage ou le consommer – est prioritaire sur un revendeur. « *La moindre ménagère faisant son marché était efficacement protégée (...) aussi bien contre la fraude (...) que contre la vie chère* ». Dans des lieux aussi lointains que Provins et Marseille, « *le revendeur ne peut acheter qu'à partir de midi. Toute la matinée est réservée à celui qui achète pour sa consommation familiale* » (*ibidem*, p. 282).

Cette organisation interprofessionnelle et l'établissement de règles sociales qui régulent le marché montrent que la transformation sociale et économique ne provient pas du changement d'échelle de la production. Cette transformation ne provient pas de la multiplication du nombre d'entreprises associatives ou coopératives ou de l'établissement d'une grande entreprise leader sur le marché. Elle provient de l'établissement de règles sociales s'appliquant à tous et déterminant la production, les marchés et la consommation.

## Un système de sécurité sociale

Les abbayes sont au cœur d'un système d'assistance à deux niveaux : elles reçoivent des terres ou des rentes de la part de donateurs et organisent la répartition en faveur des pauvres (Aubrun, in Gueslin et Guillaume, 1992, p. 40). Comme le résume Marie-Dominique Chenu, l'Église « *avait constitué, avec les biens qu'alimentait pour elle la dîme, un service de sécurité sociale* » (Chenu, 1959, p. 8). Les paroisses ne sont pas en reste : « *Le financement par les paroisses d'institutions d'assistance est l'un des traits les plus significatifs de cette économie communautaire* » (Arnoux, 2012, p. 253).

Mathieu Arnoux explique comment la transformation des campagnes après l'an mille a pu voir le jour dans une société féodale tout en s'appuyant sur des formes de solidarités, d'assurances mutuelles et de redistributions. Arnoux met en évidence un cercle vertueux défini par un système de règles essentiellement sociales, qui permettent un essor de l'agriculture et de l'élevage, une certaine répartition des richesses produites et une redistribution par l'impôt. Ce sont essentiellement des raisons d'ordre social qui expliquent ces évolutions. La structuration en trois ordres qui s'impose au XII<sup>e</sup> siècle, non seulement n'interdit pas que les laboureurs jouent un rôle social et économique, mais au contraire le permet, en évitant l'affrontement entre seigneurs et paysans et en introduisant la possibilité de négociations. Cette « économie institutionnelle » (Arnoux, 2012) se rapproche de ce que désigne aujourd'hui le terme d'économie sociale. L'une des différences majeures réside dans l'ampleur du mouvement. Partagées par tous les groupes sociaux, les associations médiévales concernent

l'ensemble des institutions, y compris celles intervenant dans la sphère non marchande.

## Des démocraties communales

L'essor associatif touche également la sphère publique : la démocratie communale entre le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle dans les Flandres naît de l'association des marchands. Les marchands, et plus largement ceux qui quittent des campagnes de plus en plus peuplées pour la ville, cherchent à échapper « *aux entraves que constituent pour eux les barrières élevées par les diverses cellules seigneuriales : manque de liberté personnelle, péages et droits qui alourdissent les coûts... Ils veulent se soustraire à l'arbitraire des puissants et s'appuyer sur un droit qui soit mieux adapté que le droit féodal rural au règlement de leurs différends. Bien éloignées des préoccupations des hommes de guerre, leurs aspirations rejoignent davantage celles des mouvements de paix (...). Pour mieux l'emporter, les citadins décidèrent de s'unir sous serment commun (conjuratio), constituant ainsi une commune* » (Vincent, 1995, p. 89). Les campagnes ne sont pas en reste, signant des chartes de liberté qui permettent à leurs habitants de s'associer et définir les droits d'usages (Draperi, 2021, p. 217-286).

Au-delà des ordres et de la spécialisation fonctionnelle, le Moyen Âge unit dans une foi commune l'ensemble de la société. L'enjeu est plus que vital puisqu'il en va de la vie éternelle. L'homme « *créé par Dieu à son image et à sa ressemblance, est, dès lors, capable de poursuivre sur terre le processus de la Création et de sauver son âme* » (Gourevitch, 2010, p. 21) par un engagement volontaire dans les affaires du monde. Certes, le sentiment du salut collectif est partagé dans de nombreuses sociétés traditionnelles, mais ces sociétés holistes ne connaissent pas, ou très peu, le moi en tant que catégorie de l'esprit humain (Mauss, 1985 ; Dumont, 1977). On ne peut donc pas parler d'association volontaire en leur sein, au contraire de la société européenne médiévale entre le IX<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle. Nous avons vu plus haut l'importance de l'engagement volontaire à travers le serment. Ce fait est reconnu par les juristes médiévaux : « *l'emploi de universitas est le témoignage de la prise de conscience par leurs membres mêmes, ou de la reconnaissance par des étrangers, du fait que l'on n'est pas en présence d'un groupe de fait, les hommes de telle localité, mais d'une véritable communauté possédant, en tant que telle, une consistance institutionnelle assurant à l'ensemble des membres qui la composent une vie collective réelle* » (Michaud-Quantin, 1970, p. 47).

Les solidarités médiévales se singularisent par le fait qu'elles sont volontaires : ni obligées comme les solidarités traditionnelles, ni libres au sens des modernes. Le premier capitalisme, commercial, naît du détournement des règles démocratiques issues des solidarités volontaires.

## 1400-2000 : Prométhée à l'œuvre

Dans l'Italie du Nord de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, de grandes compagnies organisent le commerce de longue distance. Elles distinguent les apporteurs de capitaux et les travailleurs, dont la direction est désormais salariée. Quelques familles s'enrichissent dans des proportions encore inconnues, familles qui, à l'image des Médicis, prennent le pouvoir sur les démocraties communales (Menant, 2004). Les communes subissent le pouvoir absolu de ces nouveaux princes. Inspiré par Laurent de Médicis, Machiavel écrit *Le prince* en 1513 : celui-ci ne poursuit plus le but de rendre le peuple heureux, mais celui de garder le pouvoir. Ce changement porte loin. Le fils de Laurent, né en 1449 sera pape, de même que son neveu. Catherine, que la cour surnommera la banquière, devient Reine de France et après elle Marie. « *La postérité sera longue. Elle ira jusqu'aux financiers parisiens (...), et, non loin d'une City devenue le symbole même des affaires à l'horizon du monde, le siège du lord chancelor a toujours pour fondement le sac de laine qui rappelle la fortune de l'Angleterre* » (Favier, 1987, p. 446).

Ce bouleversement économique et politique ne peut s'opérer sans que s'élabore une nouvelle conception de l'homme. Les Médicis sont ainsi les premiers philanthropes et fondateurs de musée. C'est l'époque où la signature de l'œuvre se généralise (Bloch, 1994) et où les donateurs se font représenter sur les toiles. L'humanisme est inséparable du capitalisme.

Selon Ernst Bloch, la Renaissance née en Italie apporte deux grands faits nouveaux : « *La conscience de l'individu telle qu'elle s'est développée à partir de l'économie capitaliste individuelle face au marché fermé des corporations ; l'impression d'immensité qui a remplacé l'image du monde artificiel et fermé de la société féodale et théologique.* » L'humanisme donne toute la place à l'homme actif : « *L'activité et le nouveau mot d'ordre. L'homme n'a plus honte de travailler. L'interdit que la noblesse avait jeté sur le travail, considéré comme dégradant et déshonorant, est levé. On assiste à la naissance de l'homo faber qui, sans avoir pleinement conscience du changement survenu, transforme le monde par son activité. L'économie des débuts du capitalisme s'impose résolument, la bourgeoisie citadine alliée à la royauté s'acheminant vers l'absolutisme met un terme au féodalisme chevaleresque* » (Bloch, 1994, p. 19).

C'était pour sauver son âme que l'homme médiéval était solidaire, c'est pour s'accomplir en tant qu'individu que l'homme de la Renaissance brise ses chaînes. Dès lors les associations, particulièrement les associations de métiers qui se sont fermées et hiérarchisées sous la forme corporatiste, ne cessent d'être combattues par les Rois, au motif qu'elles sont dangereuses (Bennet, 1981). À ce motif s'en ajoute un second au début du siècle des Lumières et que reprendra la loi Le Chapelier : les associations limitent la liberté de l'individu. L'humanisme voit en Prométhée un héros positif. La posture promé-

théenne, théorisée au siècle suivant par Francis Bacon, fonde la science expérimentale : c'est par « *la contrainte* », « *sous la torture des expériences* », en la « *soumettant à un interrogatoire* » (Bacon cité par Hadot, 2004, p. 108) que la raison questionne la nature. La violence est au cœur de cette relation parce que l'homme a le sentiment que la nature se refuse à lui et qu'il lui faut se l'approprier. Se libérant de Dieu, il se libère en même temps d'un écheveau de solidarités sociales ou avec la nature.

Dès lors, l'Occident va dominer et exploiter, pratiquement sans limites, les autres sociétés et la nature. Cette période comprend deux temps forts : l'exploitation de l'hémisphère Sud par les puissances européennes et chrétiennes après l'arrivée de Colomb en Amérique en 1492, date qui est aussi celle à laquelle la financeur.e de Colomb, Isabelle de Castille, met fin au dernier califat européen à Grenade et chasse les juifs d'Andalousie. Ces voyages, qu'on nomme encore à tort les « grandes découvertes » (Galeano, 1991), étendent au monde le capitalisme commercial et, fondant le colonialisme, donne les bases encore en vigueur de la distribution des richesses entre les pays (Gunder Frank, 1977). Le deuxième temps est naturellement celui des révolutions industrielles qui causèrent, d'une part une prolétarianisation généralisée, et d'autre part des pollutions à grande échelle (Eyguesier, 2016).

## L'ESS, une démarche nécessaire

Ce trop rapide rappel permet (1) de noter que l'économie associative ne naît pas de la recherche du bien, mais de la nécessité ; (2) de montrer que l'économie associative peut répondre aux besoins essentiels de l'ensemble d'une société ; (3) de questionner le concept même de marché et de souligner l'importance des règles sociales qui fondent les marchés, en particulier pour réduire la concurrence et ses effets désastreux ; (4) de mesurer l'importance du renversement qui s'opère à la Renaissance, au niveau des rapports entre les hommes entre eux et entre les hommes et la nature.

L'analyse du fait associatif médiéval permet également de préciser la notion de nécessité. Celle-ci est entendue d'un point de vue matérialiste et précisément stoïcien. Dans la longue histoire du moi, le Moyen Âge est un temps où la conception stoïcienne de la personne morale connaît un nouvel essor. Pour les plus cultivés, elle s'accompagne de la lecture de Cicéron, et fait naître, à travers la sécularisation monastique et le mysticisme, une conscience individuelle (Huizinga, 2015, p. 12). Répondre à la nécessité ne signifie pas que le bien ne soit pas visé ni atteint. Selon les stoïciens, le bien n'est pas ce que permet d'atteindre la démarche vertueuse, mais la démarche elle-même. Dans les termes de l'ESS, ceci signifie qu'à la question historique de l'inter-coopération, il est intéressant d'adjoindre la question du sens de l'engagement et de la multicoopération, porter notre intérêt sur le sens du volontariat, la conscien-

tisation et sur l'émancipation, tout autant que sur la coopérative, l'association et leur objet social.

## Conclusion : l'ESS, affirmation de l'associatisme

L'ESS réunit une pluralité de coopératives, mutualistes et associatives qui sont nées dans la période contemporaine, associations qui n'ont encore jamais su se poser en alternative économique et politique. La phase historique dans laquelle s'inscrit l'ESS se spécifie par trois traits, technique, économique et politique : la suprématie de la technique conçue par une pensée scientifique qui en retire une position dominante et se coiffe d'une idéologie scientiste. La science justifie la technique comme la technique justifie la science. Ensuite, une économie dominante qui s'appuie sur le pouvoir du capital sur les entreprises, pouvoir que le libéralisme présente comme étant inévitable et neutre, donc à vocation hégémonique. Enfin, une idéologie libérale qui conçoit l'individu indépendamment du collectif. Les individus sont en compétition les uns avec les autres sur des marchés, en premier lieu celui de l'emploi, d'où il ressort une hiérarchisation établie selon la richesse matérielle de chaque individu.

Ces trois traits naissent avec l'humanisme qui érige la raison occidentale et individualiste en seule vérité interprétative de l'homme et du monde. D'abord continental en Italie du Nord (Favier, 1987), le capitalisme commercial devient intercontinental au XVI<sup>e</sup> siècle (Braudel, 1988) pendant que l'idéologie individualiste apparaît avec l'Occident européen à travers l'humanisme (Bloch, 1994). Cette période est celle où naissent également la science expérimentale, la comptabilité et les écoles de commerce. Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que la technique, fruit de la recherche scientifique, vit une révolution qui la surimpose de façon déterminante au capitalisme et à l'individualisme. Résultante de la promotion des sciences et l'interdépendance entre la science et la technique, la révolution industrielle en devient dès lors le principal moteur (Habermas, 1968, p. 35).

De même que les femmes et les hommes médiévaux, nous apprenons maintenant que notre salut dépend de notre comportement. *« Si Gaïa inflige une blessure narcissique aux humains en les ramenant d'un univers infini à un cosmos exigü, c'est seulement après avoir pénétré l'Anthropocène que les humains ont commencé à vraiment sentir leur peine. Tant qu'ils étaient des humains-dans-la-nature, ils pouvaient ignorer les limites de Gaïa qui se tenait au loin à l'arrière-plan »* (Latour, 2014, p. 27). Après six siècles au cours desquels l'homme s'est pris pour Prométhée dans un monde infini, celui-là se trouve à nouveau face à des limites et à la nécessité d'un engagement sociétal.

L'ère de l'Anthropocène ne laisse guère de choix. La nouvelle fini-

tude du monde oblige l'ESS à intégrer dans son projet, ses pratiques, ses questionnements, le facteur industriel et ses effets. Il faut cependant aller au-delà de la seule considération selon laquelle l'ESS serait une alternative économique, fût-elle plus durable et raisonnable que l'économie dominante. En tant que mouvement social dépassant l'ensemble des entreprises qui la composent, l'ESS s'inscrit dans une histoire longue, celle de l'associatisme, entendu comme la capacité des hommes à s'associer pour faire face à la nécessité. En ce sens, l'ESS est la forme contemporaine de l'associatisme. En tant que mouvement, l'ESS est bien plus qu'une alternative au capitalisme. Par contre, le capitalisme peut être abordé comme une économie dégénérative de l'associatisme. Penser l'ESS comme une économie qui s'adresse plus à d'autres qu'à elle-même, la considérer non comme une fin, mais comme le moyen d'un projet sociétal qui la dépasse et qui est nécessaire à tous, appellent à la considérer comme une nouvelle économie du salut et à l'inscrire dans la longue histoire de l'associatisme.

## BIBLIOGRAPHIE

- Agulhon M.**, 1967, *Pénitents et Francs-Maçons dans l'ancienne Provence*, Paris, Fayard.
- Alix N., Bancel J.-L., Coriat B. et Sultan F.**, 2018, *Vers une république des biens communs*, Paris, Les Liens qui Libèrent.
- Arnoux M.**, 2012, *Le Temps des travailleurs. Travail, ordre social et croissance en Europe (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Albin Michel.
- Aubrun M. in Gueslin A. et Guillaume P.**, 1992, *De la charité médiévale à la sécurité sociale. Économie de la protection sociale du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Paris, Ed. Ouvrières.
- Bennet J.**, 1981, *La mutualité française des origines à la révolution de 1789*, Paris, CIEM.
- Bloch E.**, 1994, *La philosophie de la Renaissance*, Paris, Payot.
- Brown et Lester R.**, 2001, *Éco-économie, une autre croissance est possible, écologique et durable*, Paris, Seuil.
- Carelli R., Cingolani P. et Kesselman D.**, 2022, *Les travailleurs des plateformes numériques*, Paris/Buenos Aires, Teseo.
- Chenu M.-D.**, 1959, *St Thomas d'Aquin et la théologie*, Paris, Seuil.
- Dacheux E. et Goujon D.**, 2020, *Défaire le capitalisme, refaire la démocratie. Les enjeux du libéralisme*, Toulouse, Eres.
- Defalvard H.**, 2022, « La société du commun : quelles (r)évolutions pour l'ESS ? », *Recma*, n° 363 (2022/1), p. 43-63.
- Demoustier D.**, 2019, « De la société de personnes à l'entreprise d'économie sociale : la lente construction d'une notion, du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1980 », *Recma*, n° 353 (2019/3), p. 42-58.
- Drapéri J.-F.**, 2012, *La république coopérative*, Bruxelles, Larcier.
- Drapéri J.-F.**, 2020, *Ruses de riches. Pourquoi les riches veulent maintenant aider les pauvres et sauver le monde*, Paris, Payot.
- Drapéri J.-F.**, 2021, *Le fait associatif dans l'Occident médiéval. De l'émergence des communs à la suprématie des marchés*, Lormont, Le Bord de l'eau.
- Dumont L.**, 1977, *Homo Aequalis*, Paris, Gallimard.
- Durkheim E.**, 2007, *De la division du travail social*, Paris, PUF.
- Eyguesier N.**, 2016, *Retour sur la révolution industrielle*, Paris, Ed. de la lenteur.
- Favier J.**, 1987, *De l'or et des épices. Naissance de l'homme d'affaire au Moyen Âge*, Paris, Fayard.
- Franklin A.**, 2004 (1906) *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés*, éd. H. Welter, rééd., Paris, Jean-Cyrille Godefroy éditeur.
- Fressoz J.-B.**, 2012, *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Seuil.
- Galeano E.**, 1991, *Amérique : la découverte qui n'a pas encore eu lieu*, Paris, Messidor.
- Gourevitch A.-J.**, 1997, *La naissance de l'individu dans l'Europe médiévale*, Paris, Seuil.
- Gueslin A.**, 1987, *L'invention de l'économie sociale. Le XIX<sup>e</sup> siècle français*, Paris, Economica.
- Gunder Frank A.**, 1977, *L'accumulation mondiale : 1500-1800*, Paris, Calmann-Lévy.
- Habermas J.**, 1968, *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Denoël Gonthier/Gallimard.
- Hadot P.**, 2004, *Le voile d'Isis. Essai sur l'histoire de l'idée de nature*, Paris, Gallimard.
- Hillenkamp I. et Laville J.-L.**, 2013, *Socioéconomie et démocratie - l'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Eres.
- Huizinga J.**, 2015 (1920), *Le problème de la Renaissance*, Casimiro.
- Itçaina, X. et Richez-Battesti N.**, 2022, « Introduction au dossier - Les polarisations territoriales de l'économie sociale et solidaire : travail politique, institutionnalisation, régimes territoriaux », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 2022/1, p. 7-14.
- Kerfourn F. et Tillay R.**, 2022, *La démocratie nous réussit. Les Scop de l'Ouest de 1884 à nos jours*, Paris, CAC/CGSCOP.
- Latour B.**, 2014, « L'Anthropocène et la destruction de l'image du Globe », In Hache E., *De l'univers clos au monde infini*, Paris, éd. Dehors, p. 27-54.
- Le Goff J. et Schmitt J.-C.**, 1999, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard.
- Marx K.**, 1983, *Le capital*, Livre 1<sup>er</sup>, ch. 15, Paris, Ed. Sociales.
- Mauss M.**, 1985, (1938), *Sociologie et anthropologie*, PUF, Partie V. « Une catégorie de l'esprit humain : la notion de personne celle de "moi" », p. 331-362.

**Meadows D.**, 1972, *Halte à la croissance*, Club de Rome.

**Méda D.**, 2010, *Le travail. Une valeur en voie de disparition ?*, Paris, Flammarion.

**Menant F.**, 2004, *Les villes italiennes XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin.

**Meister A.**, 1972, *Vers une sociologie des associations*, Paris, Ed. Ouvrières.

**Michaud-Quantin P.**, 1970, *Universitas. Expression du mouvement communautaire dans le Moyen Âge latin*, Paris, Vrin.

**Moreau J.**, 1982, *Essai sur une politique de l'économie sociale*, Paris, CIEM.

**Pernoud R.**, 1982, *Tour de France médiéval*, Paris, Stock.

**Prades J.**, 2013, *Comment résister au capitalisme ? Tous en coopératives !*, Aubiet, Ed. le vent se lève.

**Vincent C.**, 1995, *Introduction à l'histoire de l'Occident médiéval*, Paris, Poche.

**Weber M.**, 1982 (1921), *Économie et société*, Paris, Aubier Montaigne.